

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 36

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 17 septembre 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Eliane Demierre
 Vice-Président : François Jesus
 Secrétaire : Lionel Rossini
 Vice-Secrétaire : Jean-Daniel Vez

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christine Nouvelle Damond, Stéphane Péronnet, Christian Perrier, Ivan Sierro, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusé : M. Florian Dumalle

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille : Maire
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Emmanuelle Vidal : Secrétaire générale adjointe
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment de Monsieur Stéphane Péronnet, groupe Le Centre, en remplacement de Madame Liliane Martignetti, démissionnaire
6. Désignation de Monsieur Stéphane Péronnet au sein des commissions Durabilité et Sports ainsi que Mobilité et Infrastructures
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) ES 18-2024-59 : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2024
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 28 juillet 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 30 août 2024
 - Projet de délibération

- b) MI 20-2024-60 : demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis
- Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 juin 2024
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} septembre 2024
 - Projet de délibération

8. Proposition du Conseil municipal :

- a) Pétition du Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève intitulée :
« *Préserver la santé des chiens à Genève* »

9. Informations

10. Questions

La Présidente, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de Mme Guylaine Antille, Maire, de M. Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Emmanuelle Vidal, Secrétaire générale adjointe, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence de M. Florian Dumalle, Conseiller municipal.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2024

- Le procès-verbal du 18 juin 2024 est accepté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente informe que le bureau n'a pas de communications et propose donc de passer au point suivant.

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part de la communication suivante :

Question posée par M. Luc Gioria lors de la séance du 18 juin 2024

Quel est le coût estimatif d'un référendum pour la commune de Bernex, et notamment du dernier référendum relatif au futur quartier de Vailly ?

Le budget du référendum de Vailly pour la commune de Bernex s'articule autour des coûts suivants :

Commune de Bernex

- Réalisation et impression de la brochure de vote	CHF	5'030
- Frais DU débat contradictoire	CHF	3'000
- Affichage SGA	CHF	1'513
- Envoi de la brochure	CHF	6'357
TOTAL	CHF	15'900

À ces dépenses s'ajoutent les frais suivants :

- Honoraires d'avocat : la facture est encore à venir
- Heures de travail du secrétariat général entre 80 et 100 heures de travail (estimation)
 - o Rédaction des textes (argumentaires, synthèse)
 - o Coordination de la réalisation de la brochure
 - o Coordination avec le service des votations
 - o Organisation du débat contradictoire

5. Prestation de serment de Monsieur Stéphane Péronnet, groupe Le Centre, en remplacement de Madame Liliane Martignetti, démissionnaire

La Présidente invite l'assemblée à se lever afin de procéder à la prestation de serment de Monsieur Stéphane Péronnet, puis donne lecture de la formule du serment définie par l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 : « *Je jure (ou je promets solennellement) d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* ».

M. Stéphane Péronnet répond par « *Je le jure* ».

Au nom du Conseil municipal, la Présidente souhaite à M. Péronnet la bienvenue et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Applaudissements

Prestation de serment en cours de législature :

- Vu la démission de Madame Liliane Martignetti du groupe « Le Centre »,
- Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur Stéphane Péronnet,
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, Service des votations et élections, du 28 juin 2024,
- Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

il a été procédé par Madame Eliane Demierre, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 17 septembre 2024, à l'assermentation de

Monsieur Stéphane Péronnet

nouveau Conseiller municipal, remplaçant Madame Liliane Martignetti, démissionnaire.

6. Désignation de Monsieur Stéphane Péronnet au sein des commissions Durabilité et Sports ainsi que Mobilité et Infrastructures

La Présidente soumet au vote la désignation de M. Stéphane Péronnet au sein des commissions « Durabilité et Sports » et « Mobilité et Infrastructures ».

Délibération :

- Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

de désigner le Conseiller municipal suivant au sein des commissions, en remplacement de Madame Liliane Martignetti, démissionnaire :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Durabilité et Sports (DS)	Monsieur Stéphane Péronnet (membre)	Madame Liliane Martignetti
Mobilité et Infrastructures (MI)	Monsieur Stéphane Péronnet (membre)	Madame Liliane Martignetti

7. Propositions du Conseil administratif :

a) **ES 18-2024-59 : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2024**

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 28 juillet 2024**

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 28 juillet 2024 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 30 août 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 30 août 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Tout en étant conscient que les chemins doivent être refaits, **M. Perrier** trouve que le montant de cette demande de crédit est tout de même un peu excessif. La somme de CHF 240'000 représente tout de même un quart d'un million de francs. Alors il se permet, au nom des deux indépendants, de poser deux questions. Premièrement, il demande au Président de la commission Economie et Sécurité ou à son rapporteur s'ils ont pu voir plusieurs soumissions. Deuxièmement, il demande si cette commission a étudié et comparé les soumissions.

M. Perrier souhaiterait déjà savoir cela afin de pouvoir se déterminer de la façon la plus objective possible pour les finances communales. D'autant plus que, comme l'a rapporté la rapporteuse de la commission Finances et Administration, certains de ces chemins ont déjà été refaits. Aussi, il observe que ce montant de CHF 240'000 commence à être récurrent puisqu'il vient bientôt toutes les années.

Mme le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une demande annuelle puisque dans le plan quinquennal d'il y a quelques années, il avait fallu réaliser des travaux importants sur l'ensemble

des chemins communaux et maintenant, le travail se fait annuellement. Plus précisément, une visite est d'abord réalisée par les techniciens communaux, puis ceux-ci communiquent leurs constats au Conseil administratif. Parfois aussi, des Conseillères et Conseillers municipaux ou d'autres habitants de la Commune signalent des chemins en mauvais état. Il est vrai que les montants sont importants. Concernant les soumissions, **Mme le Maire** explique que ce travail est fait par les services de la Mairie. Et effectivement, la demande de crédit arrive avec ce qu'il est prévu de faire, à savoir des remontées précises de chiffres. Cette demande de crédit est donc faite comme toutes les autres.

M. Perrier demande si Mme le Maire lui confirme donc bien que les soumissions ne sont pas données à la commission et sont uniquement travaillées par le personnel communal et le Conseil administratif. Fort de cette information, il annonce que les deux indépendants s'abstiendront sur cette demande de crédit.

Mme le Maire précise que cela se fait selon les règlements comptables de toutes les communes et selon les habitudes et règlements internes. En l'occurrence, des procédures très claires sont donc appliquées sur cette demande de crédit.

M. Jordi signale qu'il a participé à la visite des chemins effectuée par la commission Economie et Sécurité. Il lui semble que le Conseiller municipal qui vient d'intervenir et l'autre Conseillère municipale indépendante n'étaient pas présents à cette occasion. Il pense qu'il est un peu exagéré de poser ce genre de questions sans être allé sur place constater l'état des chemins. Il estime aussi que c'est à l'exécutif de s'occuper des soumissions. Si les commissions doivent examiner toutes les soumissions, l'on ne s'en sortira jamais !

M. Rossini confirme les propos de son préopinant. Il fait également partie de la commission Economie et Sécurité et a participé à la visite des chemins chaque année, mais n'y a jamais rencontré M. Perrier. Ce dernier n'est jamais venu en commission non plus. **M. Rossini** trouve donc un peu bizarre de poser en plénière ce genre de questions. Aussi, il estime que le personnel communal est compétent et fait un travail magnifique. L'on peut s'en rendre compte lorsque les responsables communaux viennent présenter en commission leurs constats sur l'état des chemins et les travaux nécessaires. Si M. Perrier prenait la peine de venir en commission, il pourrait constater que les employés communaux, mais aussi les commissaires, font un travail de qualité. Cela lui permettrait également de se rendre compte que cette demande de crédit se justifie facilement. **M. Rossini** est désolé de dire qu'il pense que les questions de M. Perrier, comme la plupart de ses interventions, sont une perte de temps.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur la demande de M. Perrier, à savoir si les membres de la commission Economie et Sécurité ont pu voir ces six soumissions, et fait observer que la réponse à cette question est apparemment négative. D'autre part, elle relève que ce n'est pas parce que les deux conseillers indépendants ne viennent pas en commission - elle rappelle à ce propos que ceux-ci n'ont d'ailleurs de toute façon pas droit à la parole en commission - qu'ils ne peuvent pas aller voir sur place l'état de ces routes. Aussi, ils lisent les procès-verbaux et disposent de toutes les informations. Ils savent donc sur quoi ils se prononcent.

M. Gioria souhaite intervenir pour soulever deux points. Premièrement, comme l'ont confirmé les deux préopinants, MM. Jordi et Rossini, rien ne vaut que d'aller voir sur place. Deuxièmement, les coûts et les travaux prévus sont toujours présentés aux commissaires de façon très détaillée (surface en m² concernée, etc.). Il est très bien de lire les procès-verbaux, mais **M. Gioria** rappelle que les Conseillères et Conseillers municipaux sont des miliciens : comment peuvent-ils estimer le m³ de gravier ou le m² de bitume nécessaire ? La seule chose qu'ils peuvent estimer est si les routes doivent être refaites ou pas. L'important, pour les communiers, est que les routes restent dans le meilleur état possible. Pour cette raison, un plan quinquennal de gestion du réseau routier a été élaboré, avec un tournus au niveau de l'entretien des routes. Cela permet de ne pas en arriver à la situation que connaissent aujourd'hui les écoles de Bernex. Si l'on avait fait le même travail pour les écoles, celles-ci ne nous tomberaient pas sur le nez aujourd'hui ! **M. Gioria** propose aux deux indépendants de plutôt s'intéresser aux écoles s'ils ont envie de faire de la politique et estime que leurs questions sur les chemins sont ridicules.

M. Sierro précise que Bernex est une des communes les plus grandes de Canton et qu'elle a 100 km de routes à gérer. Il laisse faire le calcul, mais relève qu'un montant de CHF 240'000 représente à peu près le coût moyen annuel. Suite au plan quinquennal, le rattrapage a été estimé à environ 1 million de francs. Et aujourd'hui, il est clair qu'il faut compter chaque année CHF 250'000 à CHF 300'000 pour l'entretien des routes. Et cela ne concerne que des bouts de routes. **M. Sierro** enjoint donc les gens à aller effectivement sur place pour vérifier l'état des chemins.

Il rappelle aussi que certains commissaires sont très critiques et que certains chemins ont été enlevés de la demande de crédit. Par conséquent, il faut aussi soulever le travail important qui est fait en commission.

M. Jordi signale que lors de leurs nombreuses visites des chemins communaux, les commissaires disposent d'une liste et parfois, ils refusent - peut-être malheureusement - certains chemins et travaux. Personnellement, il en a refusé plusieurs, pareillement à d'autres membres de la commission. Il est aussi à préciser que les chemins qui ont été refusés par la commission ne figurent pas dans la demande de crédit. **M. Jordi** estime ainsi que le travail est plutôt bien fait.

Mme Chassot informe aussi que les commissaires ont eu l'occasion de voir des soumissions dans le passé suite à leur demande. Des explications avaient été données sur les décisions qui sont prises, notamment concernant les distributions des chantiers. Cette possibilité existe donc bien pour les commissions. Par ailleurs, **Mme Chassot** indique avoir eu des retours de personnes qui ont pu vivre des réfections de chemins aux alentours de leur domicile, notamment de chemins de campagne, et celles-ci remercient la commune et la commission ad hoc. Cela pour dire qu'une réflexion sur les chemins est bien faite au sein de la commission. À noter aussi que tous les habitants et habitantes de Bernex peuvent envoyer des photographies au Conseil administratif - plus précisément à Mme Antille, responsable du dicastère Economie et Sécurité - quand ils constatent qu'un chemin mériterait d'être réfectionné. La population peut donc aussi signaler des situations délicates.

Mme Jacquemoud remercie Mme Chassot d'avoir répondu à la question de base que se posaient les deux conseillers indépendants.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité - ES » du 28 juillet 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 30 août 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 abstentions (23 votants)

1. De procéder à la réfection des routes et des chemins 2024.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 240'000 francs TTC destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe dès 2025.

b) MI 20-2024-60 : demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis

- Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 juin 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 juin 2024 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} septembre 2024

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 1^{er} septembre 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Baumann constate qu'il y a des dossiers, sans être nostalgique, qui font partie du décor politique : on les traite et l'on peut être à peu près sûrs de les revoir à nouveau à l'ordre du jour quelques années plus tard, un peu comme les locaux de l'OFCOM ou, dans le cas présent, cette pergola bioclimatique. Dossier qui, pour rappel, a été traité pour la première fois à l'occasion de la précédente législature de 2015-2020 sous la commission anciennement nommée « AI » (Aménagement et Infrastructures) suite à une tempête. L'on était alors déjà en train de réfléchir à ce que l'on pouvait faire en lieu et place des parasols de cette terrasse. L'on constate donc que le débat est toujours le même.

La réflexion que M. Baumann souhaite partager ce soir est finalement relativement simple, elle est en grande partie économique en tant que bon PLR qu'il est :

Premièrement, on peut constater que les parasols ont déjà été changés à deux reprises depuis la rénovation pour des montants d'environ CHF 28'000 chaque fois (hors indemnité d'assurance). Et pour y être passé pas plus tard que ce week-end, M. Baumann pense que les parasols en place, au vu de leur état d'usure, devront être changés assez prochainement, soit avant la saison prochaine.

Aujourd'hui, on nous propose d'installer une infrastructure en aluminium automatisée, capable de se protéger du vent de manière autonome sans intervention de l'exploitant, en rabattant les toiles en fonction du vent, mais également en protégeant de la pluie avec des lames pivotables, comme cela a été dit dans les deux rapports. Aujourd'hui, cette infrastructure coûte CHF 120'910 hors taxe et hors peinture. Un coût qui, au regard de son utilité et du passé du Club House et de ses parasols, est donc parfaitement justifié, surtout quand on intègre une durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 ans pour cette pergola, soit une durée de vie largement supérieure à celle de parasols.

D'un point de vue stratégique, comme les deux rapports l'ont également dit, le fait d'intégrer une signalétique pertinente est aussi un élément incontournable. En effet, si une pergola est installée, mais qu'aucune signalétique n'est présente derrière, cela ne sera pas profitable. Par contre, si l'on augmente le nombre de places grâce à cette pergola tout en travaillant sur la signalétique, cela ne sera que bénéfique pour l'exploitant, mais aussi pour la commune - cela même si le but de la commune n'est pas principalement de faire un retour sur investissement le plus tôt possible.

Pour terminer, en parcourant la convention, le groupe PLR attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que la commune est tenue de maintenir les lieux dans leur état d'origine (article 5 du « Contrat de concession commerciale de restauration concernant l'exploitation du restaurant du tennis-club de Bernex »). En cas de remplacement des parasols en porte-à-faux, nous devons donc à minima les remplacer par des parasols offrant les mêmes prestations. Même si la perspective de voir un remake de Mary Poppins avec des parasols Coca-Cola en balade au gré du vent sur le coteau est plutôt séduisante, le groupe PLR pense que si l'on souhaite faire des économies à long terme - et pas à court terme en renouvelant encore une fois ces parasols -, la logique serait de miser plutôt sur une infrastructure de qualité et pérenne dans le temps plutôt que sur une stratégie financièrement avantageuse à court terme, mais démesurée à long terme, conclut **M. Baumann**.

M. Zufferey annonce que pour sa part, le groupe Vert-e-s Socialistes donnera la liberté de vote à ses membres du fait des avis un peu partagés en son sein.

Une partie de groupe pense que l'installation de cette pergola sera une plus-value pour le restaurant du tennis et participera au succès du lieu.

Par contre, une autre partie du groupe pense que ce n'est pas le moment d'accepter une telle demande de crédit pour trois raisons principales.

- Premièrement, les opposants estiment que la demande vient trop tôt par rapport aux nouveaux exploitants et qu'il est préférable d'attendre un exercice complet. Cela afin de mieux pouvoir analyser la situation avant de se lancer dans ces travaux et voir si ce sont véritablement les travaux les plus judicieux à mener en premier.
- Deuxième point : l'installation de la pergola n'est pas une demande des exploitants. Pour l'instant, ceux-ci n'en voient donc pas l'utilité. Et de ce point de vue, une partie du groupe VERSO estime nécessaire que cette infrastructure se fasse en partenariat avec les exploitants.
- Troisièmement, comme cela a été relevé à plusieurs reprises, il est prioritaire de rendre ce lieu véritablement visible et davantage connu. En effet, si les gens ne viennent pas, car ils ne connaissent pas ce lieu, cette belle infrastructure ne servira à rien.

Premièrement, **M. Gioria** indique qu'il ne voit pas très bien le rapport entre la pergola et les exploitants. Ce soir, la question n'est pas de savoir si le lieu doit être mieux exploité ou moins bien... Ce soir, il est simplement demandé au Conseil municipal de voter une pergola pour que ce lieu qui appartient à la commune soit mis en valeur, ou pas. Certains parlent ce soir d'argent ou veulent savoir combien les exploitants gagnent, mais ces questions ne sont pas liées à la plus-value que cette infrastructure apportera à l'objet, pense **M. Gioria**.

Par ailleurs, un autre point lui semble un peu curieux. L'on parle de la nécessité de rendre le lieu visible, de le mettre en valeur et de faire savoir qu'il existe. Personnellement, il a pu effectivement constater à plusieurs reprises que les gens n'osent pas rentrer dans ce lieu, car ils pensent que c'est un Club House. Il estime qu'il est urgent que le Conseil administratif ou la commission ad hoc se penche sur le sujet et installe deux panneaux en aluminium pour signaler que le restaurant est ouvert à tous ou quelque chose de la sorte. Cela permettrait de rendre le lieu un peu plus visible. Cela n'est pas du devoir de l'exploitant, mais de celui du propriétaire.

M. Gioria signale que le groupe Le Centre était à deux doigts de faire un amendement pour rajouter une somme dévolue à l'installation de tels panneaux, mais ne l'a pas fait, ignorant combien cela coûtait. Dans tous les cas, le groupe estime qu'il est du devoir de la commission ad hoc, voire du Conseil administratif, de réfléchir très vite à ces quelques milliers de francs à mettre pour ces panneaux.

Ce soir, le groupe Le Centre aura la liberté de vote suite à diverses choses peu jolies qui se sont passées en commission et qui doivent rester secret de commission, termine **M. Gioria**.

Mme Jacquemoud souhaite simplement rappeler que cette demande de crédit a déjà été votée en février 2022 et avait alors été refusée. Elle aimerait donc savoir si le Conseil administratif veut à chaque fois revenir sur des demandes de crédit qui ont été refusées par le Conseil municipal.

Commune de Bernex

D'autre part, elle relève que cette demande de crédit ne tient pas compte de l'amortissement des parasols, prévu sur 30 ans. Où en sommes-nous à ce sujet ?

Du fait que les choses ne sont pas claires, **Mme Jacquemoud** demande formellement un renvoi en commission.

La Présidente ouvre la discussion sur la proposition d'un renvoi en commission.

M. Rossini annonce s'opposer à un renvoi en commission, estimant que la commission Mobilité et Infrastructures, dont il est membre, a déjà bien fait le travail. Certes, des arguments différents ont été avancés lors de la discussion, mais les commissaires sont finalement arrivés sur un vote.

D'autre part, comme l'a dit **M. Gioria**, cette pergola permet de maximiser la situation de ce lieu dont la commune est propriétaire. C'est du devoir du Conseil administratif et du Conseil municipal d'offrir les meilleures conditions à ce lieu pour que l'exploitant - qui est locataire de la commune - puisse faire son métier le mieux possible. Dans le contexte économique difficile d'aujourd'hui, l'on souhaite bien évidemment que ce locataire puisse gagner sa vie correctement. Et c'est certainement aussi le souhait de tous les communiens, de tous les Bernésiennes et Bernésiens, des membres de cette commission, du Conseil municipal et du Conseil administratif. Pour ces raisons et comme la majorité des commissaires, **M. Rossini** est arrivé à la conclusion que cette pergola, avec des technologies modernes, permettrait d'offrir le lieu le plus agréable possible. Finalement, la proposition soumise ce soir est peut-être aujourd'hui la meilleure que l'on puisse avoir...

La Présidente rappelle que la discussion porte maintenant sur le renvoi en commission.

M. Rossini indique qu'il s'oppose à ce renvoi en commission, considérant que le travail a été correctement fait en commission. Aussi, il pense que ce n'est pas de la faute de la commission si des conseillers indépendants ne sont pas présents et ne participent pas aux discussions, décisions et délibérations.

M. Huguenin informe qu'il ne prendra la parole que sur le renvoi en commission. Comme cela a été rappelé dans l'excellente intervention de **M. Baumann**, les discussions sur cette pergola - ou ces pergolas puisqu'il y en a eu plusieurs - durent depuis 6 ans, voire 7 ans, et de ce fait, **M. Huguenin** pense qu'un renvoi en commission n'est pas nécessaire. Il propose donc de ne pas renvoyer cet objet en commission.

M. Gioria trouve que le fait que cette demande de renvoi en commission est émise par des gens qui ne viennent jamais en commission prête quand même à rire. Il informe que le groupe Le Centre s'oppose à ce renvoi en commission.

Mme Jacquemoud précise que ce renvoi en commission est simplement motivé par une demande : savoir ce que compte faire la commission au sujet de l'amortissement des parasols actuels.

La Présidente demande à **Mme Jacquemoud** si sa proposition de renvoi concerne la commission « Mobilité et Infrastructures » ou bien la commission « Finances et Administration ».

Mme Jacquemoud répond qu'elle propose un renvoi en commission Finances et Administration.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au vote le renvoi de la demande de crédit en commission Finances et Administration.

- **Le renvoi de la demande de crédit en commission Finances et Administration est refusé par 2 voix pour et 22 voix contre (23 votants).**

La Présidente ouvre à nouveau le débat général sur cette demande de crédit.

M. Huguenin propose de répondre aux trois questions précédemment posées :

- Concernant la question de M. Gioria à propos de l'installation d'une signalétique, **M. Huguenin** informe qu'après en avoir discuté brièvement avec le Conseil administratif, ce dernier prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une bonne signalétique, que ce soit sur cette demande de crédit ou sur un éventuel dépassement. Le Conseil administratif a pris bonne note de cette remarque et si cela peut aider à terminer ce débat pour une fois, il fera cet investissement qui représente entre CHF 3000 et CHF 4000. Ce coût avait déjà été chiffré avec les anciens locataires. Cette demande de crédit sera donc également réactualisée.
- En ce qui concerne la deuxième question qui portait sur le fait que cet objet revenait pour une deuxième fois devant le Conseil municipal, **M. Huguenin** relève que le sujet de l'OFCOM est également revenu à deux reprises. Il faut peut-être comprendre par-là que le Conseil administratif est persévérant quand il juge le sujet utile et important.
- Sur la troisième question relative à l'amortissement des parasols, **M. Huguenin** se réfère à l'e-mail qui a été envoyé encore cette semaine à l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux et qui indique que « ces biens étant non immobilisés, ils ne font pas l'objet d'amortissement. »

M. Sierro remercie le Conseil administratif qui trouve le sujet important. Effectivement, il rappelle que cette demande de crédit a été soumise à trois reprises déjà. La première fois, elle se montait à CHF 99'000, la deuxième fois à CHF 119'000, et maintenant à CHF 148'000. Si certains veulent encore attendre, cette demande de crédit risque donc d'augmenter encore de CHF 30'000.

Plus sérieusement et hormis ce qui a été répondu concernant les parasols - lesquels ne sont pas immobilisés -, il importe de reprendre le dossier et les fondamentaux. Et le fondamental est la convention. Aujourd'hui, la commune ne respecte pas entièrement la convention, ce que le PLR ne peut pas accepter. **M. Sierro** propose de relire un passage de cette convention (« Contrat de concession commerciale de restauration concernant l'exploitation du restaurant du tennis-club de Bernex ») qui a été transmise à l'ensemble des membres de cette assemblée : « *La Commune de Bernex garantit au concessionnaire le maintien des locaux et installations dans leur état d'exploitation initial, constaté lors de l'entrée en possession.* »

Il suffit de regarder les plans et de se rendre sur place pour constater que la commune ne remplit plus les conditions. En conséquence, si ce n'est pas par cette pergola, le Conseil administratif doit de toute façon se dépêcher de remettre la situation initiale à niveau, avec une couverture intégrale de la terrasse comme l'indiquent les plans. Les parasols étaient beaux et chers, mais ils ont pris le vent deux fois. Ils ont été remboursés par l'assurance. Maintenant, il faut combler cela. Le PLR n'acceptera pas que la commune soit mise en défaut et que l'on en arrive à une rupture de la convention, voire à une recherche en indemnités.

En conséquence et simplement pour cet argument qui n'a rien à voir avec le chiffre d'affaires ou la beauté des lieux, il importe de revenir à ce qui doit être du point de vue juridique, c'est-à-dire que la commune doit faire respecter des choses et modifier ces parasols.

M. Sierro enjoint cette assemblée à faire le nécessaire pour aller de l'avant. Et donc à accepter ce soir cette pergola avant que celle-ci ne coûte encore CHF 30'000 supplémentaires.

En complément, le PLR demande à ce que cette demande de crédit soit tenue financièrement et que le poste des « Divers et imprévus » soit utilisé pour la signalétique. Comme cela a été relevé, cette signalétique fait défaut et il est vraiment nécessaire de faire un effort dans ce domaine. Grâce à la signalétique et à la pergola, **M. Sierro** est certain que le lieu aura plus de monde. Et, en aparté, il ajoute qu'il sera peut-être aussi nécessaire de revoir un peu le mobilier du lieu.

D'autre part, à noter que selon la convention, au terme d'une durée initiale de cinq ans, la commune peut prolonger le contrat de cinq années supplémentaires. En prolongeant le contrat de concession, le risque va donc au-delà.

Par ailleurs, il est à relever qu'actuellement, le concessionnaire paie à la commune un loyer correspondant à 4,5 % du chiffre d'affaires. Au nom du PLR, **M. Sierro** propose et demande au Conseil administratif d'augmenter ce taux. Il estime qu'après une année ou deux ans où le chiffre

d'affaires aura pu être contrôlé, il sera nécessaire d'augmenter ce taux afin de pouvoir récupérer une part financière sur cet investissement.

Pour toutes ces raisons et afin d'arrêter enfin une fois ce cinéma, le PLR enjoint ce Conseil à voter ce soir pour cette pergola, conclut **M. Sierro**.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 11 juin 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 1^{er} septembre 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui et 7 non (23 votants)

1. De procéder à l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du Club House Tennis.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 148'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe 2025.

8. Propositions du Conseil municipal :

- a) **Pétition du Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève**
intitulée : « *Préserver la santé des chiens à Genève* »

La Présidente informe qu'en date du 8 août 2024, la commune a reçu une pétition de la part du Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève. Les pétitionnaires demandent que soit supprimée des règlements communaux l'interdiction faite aux chiens de marcher sur les pelouses, jardins et parcs publics ainsi que sur les zones d'herbe du domaine public.

Le texte complet de la pétition a été transmis aux membres de cette assemblée le 28 août 2024 par biais électronique et figure dans les annexes.

Pour rappel méthodologique, selon l'article 50 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal dispose de trois options pour traiter une pétition, soit :

- a) le renvoi en commission permanente compétente pour traiter l'objet de la pétition ou à une commission ad hoc ;
- b) le renvoi au Conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires ;
- c) l'ajournement ou le classement.

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette pétition.

Mme **Mossier Willemin** annonce que le groupe VERSO demande un renvoi en commission Economie et Sécurité.

La **Présidente** ouvre la discussion sur cette proposition de renvoi en commission Economie et Sécurité.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet au vote ce renvoi en commission.

- **Le renvoi de la pétition en commission Economie et Sécurité est accepté par 18 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre (23 votants).**

9. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guylaine ANTILLE :

Travaux Rues de Bernex - secteur Saule-Creux

Les travaux préparatoires en lien avec les SIG ont démarré en ce début du mois de septembre. Une première présentation a été organisée fin août afin d'informer les usagers et riverains. Les informations liées aux différentes étapes seront relayées par la distribution de flyers dans les zones ciblées, sur le site et les réseaux sociaux. Un pavillon d'information et des permanences seront également mis en place dans la zone dévolue au chantier. La durée des travaux est estimée à environ 18 mois.

Travaux Caran d'Ache

Les fouilles archéologiques dans le cadre du chantier de l'usine Caran d'Ache ont démarré mi-juillet. Les travaux de décapages des terres ont, quant à eux, débuté le 19 août et s'étendront sur une durée d'environ 6 semaines.

Rappel : inauguration de Saint-Mathieu

Rendez-vous vendredi 20 septembre dès 18 h 30 pour fêter le nouveau quartier. Au programme : spectacles, partie officielle, apéritif et silent party. Avec la participation du « Local » (de la commune), de la crèche et des commerçants du quartier. Spectacles gratuits, mais à réserver sur bernex.ch.

Exposition « Éphémère et durable »

Encore quelques semaines pour vous balader le long de l'Aire et admirer les quelque dix œuvres qui ponctuent les rives entre Onex et Saint-Julien-en-Genevois. L'exposition se termine le 13 octobre 2024.

Nouveau à la Bibliothèque : cercle de lecture mensuel

À partir du 1^{er} octobre et chaque premier mardi du mois entre 18 h et 19 h, la Bibliothèque vous propose de partager et d'échanger autour de vos lectures. Sur inscription, toutes les informations sur bernex.ch.

Programme culturel de la rentrée

Le nouvel agenda culturel qui va jusqu'à décembre 2024 est sorti et peut être consulté sur le site internet de la commune.

Gilbert VONLANTHEN :

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2025

Les dates retenues pour les opérations électorales pour l'année prochaine sont les suivantes :

- 9 février 2025 : votation populaire
- 23 mars 2025 : élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux
- 13 avril 2025 : second tour de l'élection des exécutifs communaux
- 18 mai 2025 : votation populaire
- 28 septembre 2025 : votation populaire
- 30 novembre 2025 : votation populaire

Une séance de répartition des présidences est prévue le mardi 8 octobre 2024 à 17 h 30, à la Mairie dans la salle des commissions.

Nous remercions les groupes politiques de se préparer à cette séance et de prévoir pour chaque votation un-e président-e, un-e vice-président-e et leur-e-s suppléant-e-s (soit 4 personnes).

Une information écrite sera adressée dès demain aux présidentes et présidents des partis politiques représentés au Conseil municipal.

Social

- Nouvelle permanence de désendettement dès septembre au sein de centre d'action sociale de Bernex tous les premiers mercredis du mois.
- Nouvelle Permanence informatique ouverte à toute la population, tous les derniers mardis du mois, au Local de l'association du Coteau (Club d'aînés)
- Nouveau numéro direct pour joindre le service des affaires sociales communales (SAS) : 022.850.92.82. Le service répond à ce numéro, ou directement à la réception de la Mairie du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Exposition photo solidaire avec l'Association Y30

Du vendredi 27 septembre au vendredi 25 octobre 2024 dans le grand hall de la Mairie. L'inauguration est prévue le jeudi 26 septembre à 19 h. Soyez les bienvenus !

Vie sociale à Saint-Mathieu

Plusieurs nouvelles activités au « Local » de Saint-Mathieu sont déployées. Pour tout connaître, consultez la page internet dédiée sur www.bernex.ch.

Fête intergénérationnelle au Parc des Molliers

Samedi 5 octobre de 14 h à 19 h. L'objectif est de favoriser le lien et l'activité, notamment sportive. Au programme : démo workout, pétanque, triporteur, jeu et grand buffet canadien.

M. Perrier se permet de demander respectueusement à la Présidente de rappeler à son Secrétaire d'être pour le moins correct. Ce n'est pas parce qu'un Conseiller municipal n'est pas d'accord ou n'est pas du même avis que la majorité de ce Conseil que ses interventions sont absolument une perte de temps pour ce Conseil. Nous sommes en démocratie, mais il est vrai que si le parti que cette personne représente était un chef-d'œuvre de tolérance et de démocratie, cela se saurait depuis longtemps !

La Présidente rappelle que ce point concerne uniquement les informations et que des sujets de ce type ne se traitent pas en plénière et doivent passer par le Bureau du Conseil municipal.

10. Questions

La Présidente demande si les membres de cette assemblée ont des questions.

M. Jesus rappelle qu'il y a environ une année, il était intervenu à propos du verger et des pommes de Lully et avait bien fait rire le Conseil administratif, M. Huguenin, à cette occasion. Il constate que rien n'a été fait depuis, en tout cas en ce qui concerne le panneau signalétique du verger qui est encore graffé. Rien n'est fait non plus pour empêcher certaines personnes indélicates de venir se servir dans le verger. Faut-il donc clôturer ce verger? Ou faut-il mettre des panneaux qui signaleraient qu'il est interdit de prendre des pommes? demande **M. Jesus**.

M. Jordi signale que de nombreux communiens demandent depuis plusieurs années - soit environ quatre ans - à installer un panneau signalétique au cimetière afin de pouvoir situer les tombes qui s'y trouvent. **M. Jordi** demande formellement que quelque chose se fasse au plus vite.

La Présidente rappelle que ce point concerne des questions. M. Jordi n'a pas vraiment formulé de questions, mais sa demande a certainement été entendue, pense **la Présidente**.

Concernant le début des travaux du secteur Saul-Creux signalé précédemment par Mme Antille, **Mme Chassot** demande s'il est prévu de mettre une information particulière pour rappeler à la population qu'une interdiction de circuler veut dire que l'on ne doit pas circuler !

Mme Antille précise qu'il n'y a pas une, mais trois interdictions de circuler sur le petit tronçon situé en bas du chemin de la Vieille-Fontaine. Malgré cela, les voitures passent cependant quand même. Des informations et des mises en prévention ont été faites par la Police municipale. Maintenant, la Police a commencé à sanctionner les contrevenants et l'amende encourue s'élève à CHF 100.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 02 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Toutes et tous sont conviés à venir partager un apéritif au carnotzet pour un moment d'échanges et pour accueillir le nouveau Conseil municipal, M. Péronnet.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 15 octobre 2024
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

La Présidente :

Eliane Demierre